

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 15 DU MOIS D'AOUT 2021

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N° 15 DU MOIS D'AOÛT 2021**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 15 du mois d'août 2021.

Le directeur départemental adjoint,


Colonel Jean-Luc POTIER

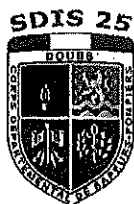
ACTES SOUMIS A PUBLICATION

PAGE

Arrêté de la présidente du conseil d'administration

Arrêté n°2021/0758 conférant délégation de signature au vétérinaire commandant Stéphan MAISONNEUVE, vétérinaire-chef du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.....

5



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 03/08/2021

Reçu en préfecture le 03/08/2021

Affiché le

ID : 025-282500016-20210726-A20210758_JURDE-AI

**Arrêté n°2021/0758 conférant délégation de signature
au vétérinaire commandant Stéphane MAISONNEUVE,
vétérinaire-chef du service départemental d'incendie et de secours du Doubs**

**La présidente du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

**Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1424-33 ;
- Vu** l'arrêté du 18 août 2020 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant nomination de Monsieur Stéphane MAISONNEUVE au grade de commandant de sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu** l'arrêté du 21 octobre 2020 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant nomination de Monsieur Stéphane MAISONNEUVE, commandant de sapeurs-pompiers volontaires, en qualité de vétérinaire-chef du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu** l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu** l'arrêté n°2015/0510 du 3 juin 2015 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, conférant délégation de signature aux chefs de services des groupements fonctionnels et territoriaux ;

Considérant l'élection, le 1^{er} juillet 2021, de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental du Doubs ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Dans le cadre des compétences du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et pour les affaires relevant des attributions de son service, délégation de signature est conférée à Monsieur Stéphane MAISONNEUVE, commandant de sapeurs-pompiers volontaires, vétérinaire-chef au sein du pôle vétérinaire du service de santé et de secours médical, à l'effet de signer au nom de la présidente du conseil d'administration :

- les bons et lettres de commande d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes, dans la limite des autorisations budgétaires,
- l'attestation, sous quelque forme que ce soit, du service fait des dépenses concernant son service,

Envoyé en préfecture le 03/08/2021

Reçu en préfecture le 03/08/2021

Affiché le

ID : 025-282500016-20210726-A20210758_JURDE-AI

- les demandes de devis et tous documents s'y rapportant, dans le cadre des achats d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes,
- les autorisations d'absence, de congés annuels ou de récupération ainsi que les régularisations d'horaires, sur demande des agents placés sous sa hiérarchie.

Article 2 : | Toutes dispositions antérieures à celle du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et dont copie sera adressée à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Payeur départemental.

Fait à Besançon, le 26 juillet 2021



Christine BOUQUIN,
Présidente du Conseil d'administration

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
Commandant le 25^e CDSP